



## AVENANT N°13

### à la convention d'objectifs et de moyens du 19 février 2019

#### ENTRE

**La ville de Laval**, représentée par son maire agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2024,

**d'une part,**

#### ET

**L'association Union Sportive Lavalloise (USL)**, représentée par un bureau collégial, dûment mandatée à cet effet.

**d'autre part,**

Comme indiqué dans l'article 6 de la convention du 19 février 2019, le montant de la subvention allouée par la ville de Laval à l'USLaval au titre de l'année 2024 est fixée à **163 400 €** et se décompose comme suit :

	prime projet (1)	projet (2)	animations partenariales (3)	aide forfaitaire à l'emploi
Omnisports	5 000 €	500 €	7 200 €	36 000 €

SECTIONS	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS PROJETS (3)	
		organisation de manifestations	soutien de haut niveau
Athlétisme	6 000 €	1 500 € (4)	
Basket	16 500 €	6 000 € (5)	44 000 €
Cirque	1 500 €		
Danse/Théâtre	3 000 €		
Football	10 000 €		
Gymnastique	17 000 €		
Handball	4 000 €		
Tir à l'Arc	4 000 €	1 200 € (6)	
<b>Total</b>	<b>62 000 €</b>	<b>8 700 €</b>	<b>44 000 €</b>

(1) dont 1 500 € versés pour projet en lien avec les politiques de la ville.

(2) journée sport action – thématique de l'inclusion et de la santé.

(3) montant correspondant à l'organisation de stages sur les vacances, ouverts à tous, versé à terme échu en fonction du nombre de stages réalisés.

(4) Ekiden.

(5) tournoi de basket 3X3.

(6) 600 € (organisation d'une compétition régionale de tir en salle) + 600 € (3<sup>ème</sup> manche de 2<sup>ème</sup> division nationale arc classique).

S'agissant des animations municipales se déroulant sur le site sportif d'Hilard, la mise en place de celles-ci s'effectuera comme suit :

- planification de l'activité en début d'année scolaire. La demande est à faire par la direction des sports, le plus tôt possible, avant la mise en place des activités, auprès de l'USL qui confirmera la disponibilité de l'équipe d'encadrement.

Dans le cas où aucun éducateur de l'USL ne serait disponible, il pourra être fait appel à des éducateurs de la direction des sports.

**À Laval, le**

**Le maire,  
Pour le maire et par délégation,  
L'adjointe au maire,  
Chargée de la jeunesse et des sports,**

**Bureau Collégial  
de l'Union Sportive Lavalloise,**

**Céline LOISEAU**

**Patrick GENIN**